

Le ministère de la Justice abolit 80 autres postes

Paul Gaboury, Le Droit, le 20 juin 2014

Le ministère fédéral de la Justice abolira un total de 80 postes au cours des trois prochaines années, résultat des compressions imposées aux services juridiques.

Les détails de ces nouvelles abolitions de postes ont été dévoilés jeudi.

Selon les informations avancées, un total de 65 postes de juristes seront abolis, de même que 15 postes de gestionnaires. La majorité des abolitions se feront à partir de 2015-2016. Le gouvernement espère ainsi réaliser des économies de 52,2 millions \$ sur trois ans.

→ À l'Association des juristes de justice (AJJ), syndicat représentant 2700 avocats fédéraux, la nouvelle a été reçue comme une autre tuile, dans le contexte où on dénonce déjà une surcharge de travail résultant d'abolitions précédentes.

On ne sait pas encore où les postes seront abolis, mais 78 % de l'effectif de l'AJJ travaille dans la région de la capitale nationale.

Des avocats surchargés

Joint vendredi à Halifax, le nouveau président de l'AJJ, Len MacKay, n'était pas encore revenu de la nouvelle, annoncée en pleine semaine nationale de la fonction publique, une célébration organisée par le gouvernement pour souligner le travail de ses employés.

Le président du Conseil du Trésor avait fait de même, l'année dernière, en annonçant des changements au régime de congés de maladie.

«C'est une autre attaque envers nos membres, après les abolitions déjà annoncées. Le gouvernement organise une semaine nationale pour souligner le travail de ses employés et en profite pour annoncer des abolitions de postes. Voilà la récompense que nous recevons...», a commenté le président de l'AJJ.

Peut-être sera-t-il possible d'abolir les postes par attrition, mais la surcharge de travail et la menace de recourir à des avocats du privé pour exécuter le travail à un coût plus important sèment l'inquiétude chez les membres, explique M. MacKay.

«On nous dit que la majorité des réductions devraient être accomplies grâce à une redéfinition des partenariats du ministère de la Justice avec ses ministères-clients, par l'entremise de la rationalisation additionnelle de ses activités et par la gestion du rendement organisationnel, a expliqué le président MacKay. Le gouvernement demande donc à nouveau à ses avocats, déjà surchargés, de faire plus avec moins.»

Au cours de la dernière année seulement, 67 membres de l'AJJ travaillant au ministère ont vu leur poste aboli.

«Nos membres sont fatigués et leur moral est au plus bas. Les cas de congés de maladie liés au stress sont de plus en plus nombreux. Lorsque ces autres postes seront abolis, la quantité de travail que nos membres devront faire sera encore plus importante. Ils seront donc encore plus surchargés. Et dans notre profession, nous ne pouvons faire des compromis sur l'éthique; il faut continuer à faire notre travail.»

Déjà en négociation

L'AJJ a déjà amorcé les négociations en février, mais elles progressent lentement. Les prochaines rencontres auront lieu à la fin juillet ou au début août.

Comme l'a déjà annoncé le gouvernement, le régime de congés de maladie est au coeur de ces négociations, comme pour le reste des autres conventions qu'il doit renouveler au cours de la prochaine ronde.

Un total de 27 conventions collectives de la fonction publique fédérale doivent être négociées avec 17 différents syndicats au cours de cette ronde.